



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : A. Evain
Poste:

2011-CP-3738

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

**AVENANTS AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE VOISINS-LE-
BRETONNEUX ET AU CONTRAT RURAL DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE.
MODIFICATION DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE HOUDAN**

Politique sectorielle :	Aménagement et environnement
Secteur d'intervention :	Aménagement et développement urbain
Programme :	Contrats départementaux

Les règlements des contrats départementaux et ruraux offrent aux collectivités la possibilité de modifier leur contrat, à titre exceptionnel, par voie d'avenant ou pour des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale. Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour adopter les avenants à ces contrats par délibération du 31 mars 2011 (article 83).

Le présent rapport concerne les demandes d'avenant au contrat départemental de VOISINS-LE-BRETONNEUX, adopté le 20 octobre 2006, et au contrat rural de TESSANCOURT-SUR-AUBETTE, adopté le 23 mars 2007.

Les fiches ci-après décrivent le détail de ces avenants, étant précisé que les modifications demandées par les collectivités n'entraînent aucune demande supplémentaire de crédits.

Il vous est également proposé d'accepter une prorogation pour le contrat départemental de HOUDAN. Par lettre du 18 avril 2011, la commune demande à proroger d'un an la durée du contrat qui a été signé le 16 mai 2006 et arrive à échéance après 5 ans, soit le 16 mai 2011 (prorogation jusqu'au 16 mai 2012). En effet, suite au choix du même maître d'œuvre pour une autre opération ayant une imbrication au niveau des ouvrages de VRD avec les opérations du contrat, la municipalité a dû procéder à certaines modifications de son projet d'ensemble. De plus, les conditions climatiques de l'hiver 2010/2011 ont conduit à arrêter le chantier pendant un mois et demi. Ces modifications n'entraînent aucune demande supplémentaire de crédits.

C'est ainsi que je vous prie de bien vouloir en délibérer.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE

12 508 habitants
(RP 2008 population totale)

Avenant au contrat départemental Signé le 12 décembre 2006

LE CONTRAT

Le contrat départemental de la commune de Voisins-le-Bretonneux a été adopté par le Conseil Général le 20 octobre 2006. Il comporte les trois opérations suivantes :

- 1- Réhabilitation de la maison de la Croix du Bois,
- 2- Extension et réaménagement du centre Alfred de Vigny,
- 3- Mise aux normes et aménagement de la Maison Decauville.

Les travaux relatifs à l'extension et au réaménagement du centre Alfred de Vigny sont terminés, tandis que l'opération de mise aux normes et d'aménagement de la Maison Decauville, qui a bénéficié d'une modification de l'échéancier contractuel par délibération du 17 décembre 2010, sera engagée en 2011.

MODIFICATIONS DEMANDEES

Parallèlement au contrat départemental, la commune de Voisins-le-Bretonneux a signé en août 2007 un contrat régional comportant six opérations. La première, relative à l'extension et au réaménagement du centre Alfred de Vigny, commune aux deux contrats, a subi un retard important, en raison de marchés infructueux et de la découverte d'amiante en cours de chantier. Elle est aujourd'hui terminée.

Pour pouvoir réaliser ses projets prioritaires dans les délais impartis par ses engagements contractuels, la commune a obtenu du Conseil Régional la réduction de six à trois opérations de son contrat régional et un recentrage des financements attribués.

Afin que le contrat départemental porte sur les mêmes opérations, la commune sollicite un avenant afin de substituer la réhabilitation de la maison des associations à la réhabilitation de la maison de la Croix du Bois. Elle demande également la prorogation d'un an de la durée de son contrat départemental, du 12 décembre 2011 au 12 décembre 2012, afin d'avoir la possibilité de réaliser l'ensemble des travaux prévus.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE OPERATION

Réhabilitation de la maison des associations

La maison des associations a été construite en 1982 au cœur du quartier du Plan de l'Eglise. Elle accueille différentes associations sportives, ludiques et culturelles proposant près de 70 activités hebdomadaires à plus de 700 participants.

D'une surface de 460 m² en rez-de-chaussée, elle se compose d'une salle polyvalente de 142 m² entourée de plusieurs ateliers, d'espaces de rangements, de vestiaires-sanitaires, d'un bureau destiné

à l'accueil, assuré par le service événementiel de la ville, et d'un bureau occupé par des associations et la médecine du travail.

Les travaux de réhabilitation visent le rafraîchissement et la mise aux normes de l'équipement (sols, peintures, électricité, ventilation...). L'isolation thermique sera renforcée et le confort acoustique sera amélioré, tant à l'intérieur que par rapport à l'extérieur. Des réaménagements permettront également de rendre le bâtiment plus fonctionnel et convivial : réorganisation de l'espace d'accueil et des vestiaires/sanitaires, redécoupage des ateliers et rationalisation des circulations pour accroître les espaces de stockage, transformation de la cuisine en salle de réunion, création d'un local clos et sécurisé pour le stockage des poubelles. Par ailleurs, l'extension de la salle polyvalente d'une trentaine de mètres carrés est prévue. Elle s'accompagne de la création d'une nouvelle ouverture plein sud donnant sur des espaces verts.

Montant des travaux HT honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	500 000
--	----------------

PROPOSITION

La demande d'avenant s'inscrit dans le plafond de dépense subventionnable adopté initialement. Il est proposé d'accorder à la commune la modification demandée.

AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE VOISINS-LE-BRETONNEUX

Tableau financier initial (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention	Echéancier
1- Réhabilitation de la maison de la Croix du Bois	500 000	500 000	30 %	150 000	2007
2- Extension et réaménagement du centre Alfred de Vigny	700 000	600 000	30 %	180 000	2007
3- Mise aux normes et aménagement de la Maison Decauville	400 000	400 000	30 %	120 000	2007
TOTAL	1 600 000	1 500 000		450 000	

Tableau financier modifié (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention	Echéancier
1- Réhabilitation de la maison des associations	500 000	500 000	30%	150 000	2011
2- Extension et réaménagement du centre Alfred de Vigny	700 000	600 000	30%	180 000	Soldé
3- Mise aux normes et aménagement de la Maison Decauville	400 000	400 000	30%	120 000	2011
TOTAL	1 600 000	1 500 000		450 000	

TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de MEULAN

963 habitants
(RP 2008 population totale)

Avenant au contrat rural Signé le 6 octobre 2008

LE CONTRAT

Le contrat rural de la commune de TESSANCOURT-SUR-AUBETTE a été adopté par le Conseil Général le 23 mars 2007. Il comporte les trois opérations suivantes :

- 1- Aménagement d'un accueil périscolaire
- 2- Aménagement d'un logement de fonction
- 3- Construction d'un garage atelier

Les travaux relatifs à l'aménagement d'un accueil périscolaire et d'un logement de fonction sont terminés.

MODIFICATIONS DEMANDEES

Depuis l'adoption du contrat rural, les priorités communales ont été reconsidérées. La commune a bénéficié d'une opportunité foncière et a pu acquérir un terrain situé route de Condécourt en limite urbaine du village. Elle a donc souhaité y transférer la construction du garage atelier communal pour limiter les nuisances sonores inhérentes à cet équipement et disposer de plus d'espaces pour ses activités techniques.

En parallèle, dans le centre du village, en lieu et place du projet initial, un parking avec une surface enherbée associée à des tilleuls et des bordures de plantes absorbantes sera aménagé. Il s'intégrera au projet d'aménagement des espaces publics initié par la commune qui comprendra une requalification de la place centrale du village reliant la mairie et l'église.

PRESENTATION DE L'OPERATION MODIFIEE

Construction d'un garage atelier

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment en structure bois sur un terrain qui accueillait une ancienne carrière. Pour préserver le caractère rural du site, une vaste partie du terrain sera gardée libre. Ce nouvel équipement et les véhicules qui stationneront sur l'aire de manœuvre seront dissimulés par les hauts talus naturels présents sur la parcelle.

Le bâtiment d'une superficie de 213 m² comprendra un garage pour le stationnement des véhicules et engins (tracteur, remorque), des espaces destinés au stockage des matériels et matériaux ainsi qu'un atelier et des vestiaires et sanitaires pour le personnel. Le bâtiment sera réalisé en structure et bardage bois selon un volume simple dont le gabarit est réglé à partir de la hauteur utile au passage des engins.

La commune envisage d'utiliser le vaste terrain (3598 m²) pour mettre en place une nouvelle politique de tri et de valorisation des déchets. Par ailleurs, elle souhaite également se réserver la possibilité d'une mutualisation des équipements communaux dans le cadre d'un futur regroupement intercommunal.

Montant des travaux HT honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	180 000
--	----------------

PROPOSITION

La demande d'avenant ne nécessite pas de crédits supplémentaires. Il est proposé d'accorder à la commune la modification demandée.

AVENANT AU CONTRAT RURAL DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

Tableau financier initial (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention	Echéancier
1. Aménagement d'un accueil périscolaire	65 127	65 000	35%	22 750	2007
2. Aménagement d'un logement de fonction	59 983	55 000	35%	19 250	2007
3. Construction d'un garage atelier	180 000	180 000	35%	63 000	2007
TOTAL	305 110	300 000		105 000	

Tableau financier modifié (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention	Echéancier
1- Aménagement d'un accueil périscolaire	65 127	65 000	35%	22 750	Soldé
2. Aménagement d'un logement de fonction	59 983	55 000	35%	19 250	Soldé
3. Construction d'un garage atelier, route de Condécourt	180 000	180 000	35%	63 000	2011
TOTAL	305 110	300 000		105 000	

Délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2011